



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Section de la communication interministérielle

Papeete, le 19 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Défiscalisation nationale : après un premier agrément délivré en 2017,
la société TEVA FARMS bénéficie d'un second agrément
pour l'acquisition d'équipements d'exploitation**

La société TEVA FARMS a obtenu en juillet 2017 le bénéfice du dispositif national d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour l'acquisition de quatre bâtiments destinés à une ferme avicole de production d'œufs de consommation.

Le coût des installations immobilières de cette ferme, située à Papeari dans la commune de Teva I Uta, se chiffrait à 147,5 millions Fcfp. La réduction d'impôt avait été consentie à hauteur d'environ 67 millions Fcfp.

La seconde partie du programme, concernant l'acquisition d'un véhicule, d'un groupe électrogène, de citernes, d'un incinérateur et de divers autres équipements, est désormais agréée pour un coût de revient évalué à 35,8 millions Fcfp. La réduction d'impôt correspondante s'élève à un peu plus de 13 millions Fcfp.

Ces investissements s'inscrivent dans une politique d'amélioration des exploitations avicoles, sur le plan environnemental et au niveau de l'hygiène et de la sécurité alimentaire.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr